

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Affiché le 18/12/2019

Etaient présents :

M. ALBERTI Fabrice, M. ALLARD Thierry, Mme BERTHELOT Béatrice, M. CRESTIN Olivier, Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine, M. FOURNIER Fabrice, M. MUSCAT Gérard, M. NAZY Rudy, M. NAFRAICHEUR André, M. PELLOUX Patrick, M. PHILIBERT Pierre, Mme REBOUL Sonia, Mme ROMAN Christel, M. SENERS Alexandre, Mme TERME Karine, Mme VIGNAL Chantal.

Etaient absents :

- Mme GANDIOL Denise, qui a donné procuration à M. ALLARD Thierry
- Mme GIRARD Chantal, qui a donné procuration à Mme BERTHELOT Béatrice
- Mme AUBRY Marie-France,

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. CRESTIN Olivier a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2019 :

Le Conseil Municipal approuve **A L'UNANIMITE** le compte rendu du Conseil Municipal du 17/09/2019

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- signature Avenant n° 1 lot n° 1 marché de travaux de la médiathèque avec la SARL Meynes construction pour un montant de 6 321,00 € (2019-054)
- signature d'un avenant n° 2 lot n° 1 marché de travaux de la médiathèque avec la SARL Meynes Construction pour un montant de 1 950,72 € (2019-055)
- signature d'un avenant n° 1 lot n°2 marché de travaux de la médiathèque avec la SARL MANIVET à hauteur de 2 270,11 € (2019-056)
- signature d'un Avenant n° 1 lot n°3 marché de travaux de la médiathèque avec la SARL MANIVET à hauteur de 4 668,15 € (2019-057)
- décision d'extension de la régie de recettes du CCAS (2019-058)
- création d'une régie de recettes pour la médiathèque : photocopies et impressions (2019-059)
- adoption des tarifs des photocopies Médiathèque (2019-060)
- signature d'un avenant n° 1 lot n° 4 marché de travaux de la médiathèque avec la SARL Meynes construction à hauteur de 383,04 € (2019-061)
- signature d'un avenant n° 3 lot n° 1 marché de travaux de la médiathèque avec la SARL Meynes Construction à hauteur de 2 220,00 € (2019-062)
- signature d'un avenant n°2 au marché de fourniture de mobilier de la médiathèque SARL Mobidecor à hauteur de 148,14 € (2019-063)
- signature du marché de travaux de mise en accessibilité de l'étage de la Mairie pour un total de 42 728,91 € (2019-064)
- signature d'un contrat de maintenance pour la vidéo protection avec INEO INFRACOM à hauteur de 3 633,60 € (2019-065)
- désignation de Maître GRAS pour représenter les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes (2019-066)
- signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux relatifs à l'extension du système de vidéo protection avec INEO INFRACOM à hauteur de 1 500,00 € (2019-067)
- signature d'un avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de travaux de mise en accessibilité de l'étage de la Mairie avec la SARL ETNA à hauteur de 443.10 € (2019-068)

Mme GIRARD Chantal entre en séance à 20.40 heures.

1°) OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2020 (n° 2019-69)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Budgets Primitifs 2019 de la Commune soit 174 481 € pour le budget principal, 8 118 € pour le budget de l'eau et 94 896 € pour le budget assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019.

2°) SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL DE LA MAISON MEDICALE (2019-070)

Le Conseil Municipal, **PAR QUATORZE VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS (Mmes GANDIOL, REBOUL, VIGNAL et M. NAFRAICHEUR)** fixe le montant du loyer mensuel dû par la SCM ALDIS LAPIERRE à 350 € HT par cabinet occupé, le troisième cabinet bénéficiant d'une gratuité durant deux années soit du 1er/01/2020 au 31/12/2021, soit un loyer de 700 € HT exigible à terme échu et fixe la provision pour charges à la somme de 551 € par mois.

3°) ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRIMITIF (2019-071)

Le Conseil Municipal, **L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à admettre en non-valeur la créance de 0.50 € dont la commune dispose à l'encontre de la sté Plombis étant précisé que les crédits suffisants sont inscrits au chapitre 65 article 6541.

4°) ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT POUR SERVICES RENDUS (2019-072)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à émettre à l'attention de M. COSTE Marcel un bon d'achat de 500 € et de M. MARTINEZ Quentin, un bon d'achat de 200 € pour les services rendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.15 heures.

Le Maire

Rudy NAZY



LES DELIBÉRATIONS INTÉGRALES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE